eres. Le PER

Bulletin de versement

A retourner
par mail : versementsper@eres-group.com (**Envoyer un mail par demande avec en Objet : le code contrat et le nom du client concerné**)
OU par courrier : SWISS LIFE - Eres - Service Relation Client - TSA 30502 - 92894 Nanterre Cedex 9

Cabinet Bourse Direct Conseiller Code

N° de contrat (obligatoire)

Adhérent / Assuré

ETAT CIVIL

◯ M. ◯ Mme **Nom d'usage** **Prénom d'usage**

Nom de naissance **Prénom(s) d'état civil** (1)

(1) Exhaustivité par ordre d'état civil et séparés par une virgule

Date de naissance ☐ Enfant mineur

Commune de naissance Pays de naissance Code postal de naissance

Nationalité ◯ Française ◯ Autre :

Adresse N° rue (2)

(2) Joindre justificatifs de domicile de moins de 3 mois si changement Code postal Ville

Pays

Cas particuliers (mineur, nationalité étrangère, DOM-TOM, profession à risque etc.) : Référez-vous à l' Annexe pour la liste des justificatifs à fournir.

INFORMATIONS PERSONNELLES (Mentions obligatoires)

◯ Célibataire ◯ Veuf(ve) ◯ Marié(e) (préciser le régime ci-dessous) ◯ Pacsé(e) (préciser le régime ci-dessous)

◯ Divorcé(e) ◯ Concubin(e) ☐ Communauté (préciser) ☐ Indivision

◯ Séparé(e) ☐ Séparation de biens ☐ Autre (préciser) ☐ Séparation de bien

Profession précise (dernière si retraité)

◯ Gérant majoritaire ◯ Artisan ◯ Commerçant ◯ Cadre, Prof. libérale, scientifique ou artistique ◯ Sans activité professionnelle

◯ Agriculteur exploitant ◯ Aide familiale ◯ Conjoint collaborateur

Préciser la profession du conjoint

◯ Profession intermédiaire ◯ Chef d'entreprise agricole ◯ Employé ◯ Ouvrier ◯ Retraité

Secteur d'activité (obligatoire)

Régime social ◯ SS ◯ TNS ◯ Agricole

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSEE (reportez-vous à l'annexe V de la Notice pour l'appréciation des critères ci-dessous)

☐ J'exerce ou j'ai cessé d'exercer depuis moins d'un an des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives.

☐ Un ou des membres directs de votre famille ou une ou des personnes de votre entourage étroitement associées, exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives.

EN CAS DE REPONSE POSITIVE A L'UNE DES DEUX QUESTIONS CI-DESSUS, JOINDRE LA FRC/PPE.

Tranche de revenus bruts annuels du foyer (montants déclarés à l'administration fiscale)

☐ inférieure à 50 000 € ☐ de 50 000 à 80 000 € ☐ de 80 000 à 120 000 €

☐ de 120 000 à 160 000 € ☐ de 160 000 à 300 000 € ☐ plus de 300 000 €

Tranche de patrimoine du foyer (nets d'emprunt(s) du foyer)

☐ inférieure à 150 000 € ☐ de 150 000 à 750 000€ ☐ de 750 000 à 1,5 M€

☐ de 1,5 M€ à 5 M€ ☐ de 5 M€ à 15 M€ ☐ plus de 15 M€

Versement libre - Versement programmé

IMPORTANT : Pour tout versement d'un montant unitaire ou cumulé sur une année civile supérieur à 100 000€, vous devez joindre un justificatif d'origine des fonds (par ex: un bulletin de salaire) ainsi que les éléments liés à sa traçabilité bancaire (par ex : dernier relevé bancaire quand les sommes sont issues de votre salaire/primes ou relevé de compte sur lequel était placé les sommes dans le cadre du remplacement d'épargne accompagné du relevé de banque avec lequel le versement est effectué**).**

Adhésion TNS : si pas déjà transmise, joindre la convention PER professionnel si paiement par la structure professionnelle

Versements prélevés sur le compte de : ◯ l'Adhérent ◯ la structure professionnelle dans laquelle l'Adhérent exerce son activité

Début de l'exercice fiscal si différent du 1er Janvier : jj/mm ◯ BIC/BNC ◯ Gérant majoritaire

Primes périodiques	Montant	Frais	
◯ Mensuelles (Min 50€) ◯ Trimestrielles (Min 150€) ◯ Semestrielles (Min 250€) ◯ Annuelles (Min 500€)	€	00 %	**Fiscalité : 154 bis du CGI (TNS) ou 154 bis-0 A du CGI (TNS agricole)**
Prime unique déductible du bénéfice imposable (Min 500€)	€	0 %	
Prime unique déductible du revenu global (Min 500€)	€	0 %	**Fiscalité : 163 quatervicies du CGI (ex-PERP)**
Prime unique non déductible (Min 500 €)	€	0 %	

OU

Adhésion salarié ou sans activité

Primes périodiques	Montant	Frais	
◯ Mensuelles (Min 50€) ◯ Trimestrielles (Min 150€) ◯ Semestrielles (Min 250€) ◯ Annuelles (Min 500€)	€	0 %	**Fiscalité : 163 quatervicies du CGI (ex-PERP)**
Prime unique déductible du revenu global (Min 500€)	€	0 %	**Fiscalité : 163 quatervicies du CGI (ex-PERP)**
Prime unique non déductible (Min 500€)	€	0 %	

Allocation d'actifs

Allocation pilotée

Dans le cadre de l'allocation pilotée, les versements seront par défaut affectés sur la gestion pilotée initialement choisie dans le compartiment. Les modifications de grilles d'allocation doivent s'effectuer par le biais d'un bulletin d'arbitrage.

CHOIX 1

☐ Le montant du versement est investi selon le profil de gestion pilotée en vigueur sur le contrat.

OU CHOIX 2

Allocation libre

Le versement en gestion libre est possible uniquement si le contrat est déjà investi sur cette dernière.
A défaut, merci de bien vouloir renseigner le bulletin d'arbitrage au préalable et d'attendre la finalisation de ce dernier pour envoyer un bulletin de versement.

Nom du support et code ISIN	Versement initial	Versements programmés
	%	%
	%	%
	%	%
	%	%
	%	%
	%	%
	%	%
	%	%
	%	%
TOTAL	100%	100%

Modalités de règlement - Coordonnées bancaires

Le règlement du versement exclusivement libellé en euros est effectué :

☐ **par chèque** tiré sur le compte du payeur de prime auprès d'un établissement financier de France métropolitaine et libellé à l'ordre de **SWISS LIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE**

☐ **par prélèvement** (joindre un RIB d'un établissement financier de France métropolitaine et signer le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous)

MANDAT DE PRELEVEMENTSEPA
Obligatoire pour les versements programmés - JOINDRE OBLIGATOIREMENT LE RIB DU COMPTE A PRELEVER

IBAN

Domiciliation (Banque et agence)

Identifiant créancier SEPA de Swiss Life Assurance et Patrimoine : FR71ZZZ299723

La référence unique du mandat vous est communiquée avec les documents contractuels. En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Swiss Life à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Swiss Life.

Les parties conviennent d'un commun accord que Swiss Life vous informera de la mise en place des prélèvements au minimum dans un délai de 5 jours avant la date du premier prélèvement effectué. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Points de contact pour votre mandat de prélèvement SEPA
- Information, modification ou révocation du mandat : 0 825 317 317 (0,15 €/min.)
- Réclamation relative à un prélèvement effectué : 0 974 750 900

Signature du payeur de prime

Origine des fonds

☐ Revenus d'activité ☐ Autres : joindre la FRC/PPE et les justificatifs d'origine des fonds

Signatures

L'Adhérent reconnaît et déclare avoir bien reçu :
- l'Annexe I du contrat précisant la liste des Unités de Compte éligibles au contrat et leurs caractéristiques principales et l'Annexe V précisant les fonctions PPE et définissant les personnes étroitement associées ;
- **pour chacune des Unités de Compte sélectionnées**, un document comportant les caractéristiques principales, pouvant être le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) pour les OPCVM ;

et avoir bien pris connaissance de l'ensemble des informations contenues dans ces documents.
L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des plafonds de déductibilité fiscaux qui s'appliquent à sa situation personnelle.

L'Adhérent certifie sur l'honneur que les sommes qui sont ou seront versées au titre de ce contrat n'ont pas d'origine illicite au sens du Titre VI du Livre V du Code Monétaire et Financier relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. L'Adhérent prend acte que SwissLife Assurance et Patrimoine pourra refuser ou suspendre des versements dont l'origine devra être éclaircie et lui demander à cet effet tout document justificatif.

Signature de l'Adhérent*

Fait en 3 exemplaires* à le

*Un seul exemplaire est à retourner à l'assureur.
Les deux exemplaires restants sont à conserver respectivement par l'intermédiaire et son client.

* Merci de joindre la nouvelle pièce d'identité si la précédente a expiré depuis le précédent envoi. Toute pièce d'identité périmée entraînera une instance et un retard de l'investissement si elle n'est pas à jour dans les bases de données.

Dans le cadre de nos relations, Swiss Life est amené à collecter vos données personnelles dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et des référentiels édictés par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Ces données sont ainsi utilisées pour répondre aux finalités suivantes : Passation, gestion et exécution des contrats d'assurances / Lutte contre la fraude à l'assurance / Prospection commerciale. Ces informations sont nécessaires à l'exécution de mesures précontractuelles ou contractuelles ou au respect d'obligations légales. Leur fourniture conditionne la conclusion du contrat d'assurance, à défaut de communication votre dossier pourra être refusé ou son délai de traitement retardé. Pour une information détaillée sur la gestion de vos données personnelles et l'exercice de vos droits, reportez-vous à notre Politique de protection des données accessible en permanence sur notre site internet et régulièrement actualisée, ou aux Conditions Générales de votre contrat d'Assurance.

Annexe : éléments supplémentaires à joindre en cas de vigilance renforcée

Cas de vigilance renforcée avec origine des fonds « Revenus d'Activité » : DOM-TOM, secteur/profession à risque, versement > 100 000€, versements cumulés sur un an > 400 000€, ... :

- Fiche de renseignement complémentaire complétée et signée
- Justificatif d'origine des fonds : dernier avis d'imposition ou fiche de paie de moins de 3 mois
- Justificatif de traçabilité des sommes : extrait de compte officiel (avec logo) de moins de 3 mois avec les opérations et solde supérieur ou égal au versement. L'extrait du compte duquel sera débité le versement doit-être supérieur ou égal au montant du versement.

Cas de vigilance renforcée avec origine des fonds « Réemploi d'épargne » :

- Fiche de renseignement complémentaire complétée et signée
- Justificatif d'origine des fonds : avis d'opération le cas échéant
- Justificatif de traçabilité des sommes : extrait(s) de compte officiel (avec logo) de moins de 3 mois avec les opérations de crédit et débit si l'opération a nécessité un transfert de compte à compte. L'extrait du compte duquel sera débité le versement doit-être supérieur ou égal au montant du versement.

Cas de vigilance renforcée pour versement d'un mineur :

- Fiche de renseignement complémentaire enfant mineur complétée et signée
- Justificatif d'origine des fonds :
    - o Si présent d'usage : attestation de présent d'usage (< 15 000€)
    - o Si réemploi d'épargne : avis d'opération le cas échéant
    - o Si revenu d'activité : dernier avis d'imposition ou fiche de paie de moins de 3 mois des parents
    - o Si donation : bordereau Cerfa
    - o Autres : nous contacter
- Justificatif de traçabilité des sommes : extrait(s) de compte officiel (avec logo) de moins de 3 mois avec les opérations de crédit et débit si l'opération a nécessité un transfert de compte à compte. L'extrait du compte duquel sera débité le versement doit-être supérieur ou égal au montant du versement.

NB : En cas de primes périodiques programmées, le prélèvement doit obligatoirement être sur le compte de l'enfant.

Cas de vigilance renforcée pour un versement sur un majeur avec paiement par un tiers :

- Fiche de renseignement complémentaire de complétée et signée par l'adhérent
- Fiche de renseignement complémentaire complétée et signée par le donataire (ascendant)
- Pièce d'identité en cours de validité du donataire
- Justificatif d'origine des fonds :
    - o Si présent d'usage : attestation de présent d'usage
    - o Si donation : bordereau Cerfa
- Justificatif de traçabilité des sommes :extrait(s) de compte officiel (avec logo) de moins de 3 mois avec les opérations de crédit et débit si l'opération a nécessité un transfert de compte à compte. L'extrait du compte duquel sera débité le versement doit-être supérieur ou égal au montant du versement. Le prélèvement doit obligatoirement avoir lieu sur le compte de l'adhérent.